



Retour d'expérience

Août 2018

Service d'autopartage en milieu rural

Expérimentation d'un service d'autopartage basée sur la mutualisation d'un véhicule entre des entreprises et des particuliers de juin 2013 à juin 2018.

CONTEXTE

Le Parc naturel régional du Pilat a été pionnier dans la prise en compte des problématiques de mobilité en milieu rural.

En 2007, il engage une réflexion avec les différentes autorités organisatrices de transport agissant sur son territoire pour définir un plan d'actions en faveur de la mobilité durable.

Ce plan d'actions donne naissance en 2009 à une agence de mobilité conduite en partenariat avec l'association citoyenne Pilattitude.

Dans le cadre de sa démarche d'écoresponsabilité, le Parc du Pilat, sous l'impulsion de son agence de mobilité, engage avec les différentes structures qu'il héberge au sein de la Maison du Parc à Pélussin, un Plan de déplacement Inter administrations.

Il réfléchit alors à l'optimisation de l'usage des différents véhicules de service dont il dispose pour limiter la « dormance » de ses véhicules, notamment en soirée et en fin de semaine et avant de se décider à renouveler l'un de ses véhicules.

L'EHPAD de Pélussin, situé à deux pas de la Maison du Parc, envisage, quant à lui, d'acheter un véhicule pour les déplacements de service.

Pélussin est un village de 4000 habitants dans la Loire, situé en zone de moyenne montagne à proximité de la Vallée du Rhône.

La Région mène une politique dynamique en faveur de l'écomobilité et soutient les Parcs naturels régionaux dans leur volonté d'expérimentation.

QU'EST-CE QU'UNE VOITURE EN AUTOPARTAGE ?

Décret n° 2012-280 du 28 février 2012 relatif au label « autopartage »

L'activité d'autopartage consiste en la mise en commun, au profit d'utilisateurs abonnés, d'une flotte de véhicules. Chaque abonné peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée.

PRINCIPALES ETAPES DU PROJET

LA NAISSANCE DU SERVICE

ENTRE JUIN 2012 ET JUIN 2013

La Région met à disposition du Parc du Pilat le bureau d'études Indiggo pour l'accompagner dans ses réflexions sur l'optimisation de sa flotte de véhicules de service. La SCIC Citiz Alpes Loire (Ex. Citelib) est contactée pour expérimenter la mise en place de son service, habituellement réservé aux zones urbaines, en milieu rural. L'EHPAD de Pélussin est volontaire pour être, avec le Parc, l'un des premiers utilisateurs de la voiture proposée en autopartage par Citiz Alpes Loire et s'engage à ne pas acquérir de nouvelle voiture. La Commune donne son accord pour dédier une place, du parking public face à l'EHPAD, à la voiture autopartagée.

Le Parc s'engage à assurer une rentabilité minimale à cette opération pour Citiz, aidé financièrement en cela par la Région pendant 2 ans. Il se fixe comme objectif d'atteindre un usage privé du véhicule autopartagé de 20 % d'ici 2 à 3 ans (le temps habituel nécessaire pour qu'un service proposant un véhicule autopartagé atteigne sa rentabilité en zone urbaine).

ARRIVÉE DE LA VOITURE

JUIN 2013

Le véhicule acheté et équipé par Citiz Alpes Loire est livré à Pélussin et la communication sur ce nouveau service de mobilité est lancée. Les salariés du Parc sont invités à utiliser cette voiture pour leurs usages professionnels, prioritairement à d'autres véhicules de la flotte.



« Je travaille chez Guilloteau à Pélussin donc j'y vais à pied et n'ai pas besoin de voiture tous les jours. J'ai une voiture qui a plus de 20 ans. J'utilise la voiture en autopartage pour les trajets de plus de 80 kms parce que c'est plus confortable et plus sécurisant. Dans un an et demi, avec le contrôle technique de ma voiture, je me posera la question si j'en rachète une ou pas. »

M. Bazin, habitant de Pélussin.

OUVERTURE À DE NOUVEAUX PUBLICS

SEPTEMBRE 2014

Le Parc convainc la Maison du tourisme du Pilat, hébergée à la maison du Parc à Pélussin d'adhérer au service pour le compte des visiteurs qui en auraient un besoin occasionnel le temps de leur séjour dans le Pilat ou pour des habitants qui voudraient tester le système avant de s'y abonner en leur nom propre.

OBJECTIF ATTEINT

JUIN 2016

L'objectif de 20 % d'usage privé est atteint. La voiture mise en autopartage est changée, remplacée par une voiture qui est, cette fois-ci, la propriété du Parc en remplacement d'un véhicule de service non autopartagé. Un nouveau système plus intéressant financièrement pour le Parc se met en place. L'entretien du véhicule reste à la charge du Parc. Le coût payé par le Parc à Citiz Alpes Loire est de 0,56 €/km pour le Parc, essence et assurance comprises (hors perte de valeur du véhicule et hors frais d'entretien qui eux sont pris en charge par Citiz Alpes Loire au prorata des kilomètres non effectués par le Parc).

« Depuis l'été 2017, j'utilise le véhicule partagé du Parc du Pilat. Je suis retraitée, je vis dans le centre-bourg de Pélussin et ne possède pas de voiture. Alors quand j'ai besoin de me déplacer en dehors de la commune, je réserve celle du Parc. Le trajet me coûte entre 12 et 15 euros. J'ai de petits revenus, alors ce service est un vrai plus. Je peux me déplacer sans avoir à supporter l'entretien d'un véhicule »

Mme Sabatier, habitante de Pélussin.

NOUVELLES RÉFLEXIONS...

JUIN 2017

La part de l'usage privé du véhicule atteint les 25 % et il devient de plus en plus difficile de réserver le véhicule. Le Parc réfléchit à la mise en place d'un second véhicule en autopartage.

... POUR UNE EXTENSION DU SERVICE

JUIN 2018

Les financements pour l'acquisition et la mise en autopartage d'un second véhicule à autopartager sont acquis (Région et Union Européenne), Citiz Alpes Loire donne son accord et un appel d'offres se prépare pour acquérir un véhicule hybride (auto rechargeable en électricité) qui pourra également intéresser un public souhaitant tester ce type de véhicule.

En lien avec l'agence de mobilité, transférée depuis avril 2016 à l'Agence Locale Energie Climat de la Loire, le Parc et les intercommunalités travaillent à un projet de déploiement de l'autopartage sous toutes ses formes.



« Au cours du projet, un travail d'adaptation tarifaire avec Citiz Alpes Loire au regard des spécificités du rural a pu être conduit. La communication sur le service et l'accompagnement à la prise en main du véhicule par l'agence de mobilité n'ont jamais cessé, ce qui a été déterminant dans notre action. Non seulement nous avons atteint notre objectif mais en plus le Parc offre un service de mobilité aux touristes et habitants de Pélussin. »

Mme Perez, Présidente du Parc

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'autopartage consiste en la mise à disposition de voiture en libre-service. Les adhérents au service utilisent un badge individuel ou collectif dans le cas d'une entreprise. Ce badge comporte un mot de passe qui permet de réserver sur internet le véhicule puis de l'ouvrir.

Le véhicule est stationné sur la voie publique sur une place réservée et signalée.

Le système utilisé est celui de l'opérateur Citiz Alpes Loire réseau local et national d'autopartage.

<https://citiz.coop/>



DANS LE PILAT, 4 FORMULES DE BADGES EXISTENT

LE BADGE PERSONNEL.

Pour une utilisation personnelle régulière
Tarif appliqué : CITIZ FRÉQUENCE

LE BADGE MAISON DU TOURISME DU PILAT

Pour une utilisation personnelle occasionnelle.
Le badge est à retirer à l'Office du Tourisme aux horaires d'ouverture.

Tarif appliqué : FRÉQUENCE PILAT

LE BADGE STRUCTURE

Pour les trajets professionnels des salariés d'une structure.
Tarif appliqué : FRÉQUENCE PILAT

LE BADGE STRUCTURE/PERSONNEL

Pour les déplacements privés des salariés des structures adhérentes.

Tarif appliqué : FRÉQUENCE PILAT

QUELQUES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPÉRIMENTATION

- Sans animation et accompagnement de proximité, le service n'aurait pas trouvé sa clientèle. Une information récurrente et diversifiée sur le service a été donnée tout au long du projet
- Il est important de permettre aux personnes de tester le service avant d'y adhérer.
- D'autres formules d'autopartage comme l'autopartage entre particuliers peuvent compléter la dynamique.



« Je ne suis pas accro à la voiture. D'ailleurs, je n'en ai plus. Je travaille chez moi et mon fils va au collège à Pélussin, donc je me déplace très peu. Et quand je sors de la commune, j'utilise le véhicule de mes amis, de ma famille ou celle du Parc du Pilat. A la campagne, il faut être mobile mais pour l'utilisation que j'en fais, un véhicule partagé suffit amplement. »

Mme Avril, habitante de Pélussin.

CONTACT

Au Parc naturel régional du Pilat :
Sandrine GARDET, Directrice du Parc naturel régional du Pilat
sgardet@parc-naturel-pilat.fr

A l'Agence locale énergie climat de la Loire :
Rachel VORON, chargée de mission mobilité (secteur Pilat)
rachel.voron@alec42.org



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr

